

VILLEURBANNE

La Cour d'appel a tranché : pas de préemption pour la maison bicolor

Après trois ans de combat judiciaire, le propriétaire du 402 cours Emile-Zola va pouvoir tourner la page. La Métropole de Lyon ne va pas pouvoir préempter sa maison, devenue bicolor après une erreur de la municipalité. La Cour administrative d'appel de Lyon a rendu son délibéré le 18 octobre.

En confirmant le jugement en première instance du tribunal administratif de Lyon, la Cour d'appel de Lyon a mis fin le 18 octobre dernier à un litige qui oppose la Métropole de Lyon à Yannis Yahoui depuis 2019.

Trois ans de procédures

L'objet du conflit ? L'arrêté de préemption pris, à l'époque, par la collectivité sur la maison de 275 m² que son épouse et lui s'approprièrent à acquérir pour 190 000 euros à Porte de Cusset. Accompagné d'un avocat, le couple fait annuler cet arrêté en 2020 après une première audience au tribunal.

Il devient acquéreur du 402 cours Emile-Zola, toutefois de nouvelles difficultés apparaissent : non seulement la Métro-



Si la procédure judiciaire l'opposant à la Métropole de Lyon est terminée, Yannis Yahoui entame un nouveau combat, cette fois contre la Ville qui a fait repeindre, grossièrement et sans son autorisation, sa maison. Photo Progrès/Solen WACKENHEIM

pole fait appel de la décision, mais elle refuse aussi de lui donner ses clés. Après de multiples sollicitations des Yahoui et au lendemain d'un article paru dans nos colonnes, la collectivité finit par céder. Mais ce n'est pas fini ! Cet été, la Ville a

repeint grossièrement la façade de la maison, sans autorisation...

La réalité d'un projet n'est pas démontrée

À la suite de cette déconvenue plutôt insolite, Yannis Ya-

houi a déposé plainte, il n'a pas eu de retour depuis. En revanche, pour la préemption, il a dû retourner au tribunal le 4 octobre. Durant l'audience, les deux parties sont restées sur leur position. Me Benoît Jorion, conseil des Yahoui, l'a

« C'est un poids en moins »

Pour justifier son projet, elle évoque une étude de 2017. D'après la Cour d'appel de Lyon, elle « ne suffit pas à démontrer la réalité d'un projet » sur la parcelle litigieuse. La requête de la Métropole de Lyon, qui visait à faire annuler le jugement de 2021 dans le cadre duquel son arrêté de préemption a été annulé, est rejetée.

Perdante, la collectivité devra également verser 2 000 euros aux Yahoui au titre des frais de justice. « Nous avons gagné, je suis extrêmement content, c'est un poids en moins », se réjouit le propriétaire qui va pouvoir poursuivre les travaux de rénovation de sa nouvelle maison à la façade bicolor.

Solen WACKENHEIM

VILLEURBANNE

École Lazare-Goujon : la famille sans logement va devoir patienter

Jeudi 20 octobre au soir, la famille logée par le collectif "Jamais sans Toit" à l'école Lazare-Goujon depuis dix jours, après avoir passé trois semaines à l'hôtel, a été informée qu'une solution de logement leur avait été trouvée à partir de ce lundi 24 octobre. Information confirmée au collectif "Jamais sans toit" par l'Office Français des Immigrés et d'Intégration (OFII) chargée de résoudre ce dossier.

Cette famille de trois enfants - deux collégiennes des Iris, la plus jeune en CM1 à Lazare-Goujon - a, avec la fermeture de l'établissement pour les vacances, été hébergée à l'hôtel sur les fonds propres du collectif. Et avait rendez-vous ce lundi après-midi pour intégrer le Centre d'accueil des demandeurs d'asile (Cada) de



La mobilisation du collectif "Jamais sans Toit" a payé. Photo Progrès/Dominique CAIRON

Lyon 8^e. Selon le collectif qui a accompagné la famille au centre, « le Cada n'a finalement pas pu accueillir la famille avant mercredi. Nous l'hébergeons donc encore deux nuits et espérons une issue heureuse dans 48 heures. »

Les militants de "Jamais Sans Toit" auront d'autres combats à mener, notamment celui d'une femme seule avec sa fille, scolarisée à Lazare-Goujon, qui vit actuellement dans un garage désaffecté.

VILLEURBANNE

Une brocante d'automne réussie

C'est par un temps superbe que s'est déroulée la brocante d'automne organisée par le GACT, le groupe d'animation Charpenne Tonkin. Cette année on pouvait y repérer de beaux objets : une belle cloche suisse avec son collier au prix de 100 €, un seau hygiénique ancien émaillé bleu emporté par une jeune étudiante pour 8 € ou une machine à coudre métallique pour enfants à 12 €. Wendy était ravie d'acquiescer des livres d'enfants de très bonne qualité et une boîte à neige de Franche Comté.



Thérèse, la plus ancienne du Tonkin et son amie Marie, fidèles à cette brocante. Photo Progrès/Jean-Christophe JANIN

VILLEURBANNE

La Grande Lessive s'invite Avenue Henri-Barbusse



L'association locale ADIHAM (Aide à domicile) vient d'étendre des dessins en présence de deux membres (à gauche et à droite) de l'association artistique « éphémère » qu'est la « Grande Lessive ». Photo Progrès/Yves BILLY

Vendredi matin, l'Avenue Henri-Barbusse est devenue, en l'espace de quelques heures, une vaste salle d'exposition « en plein air ». Une première à Villeurbanne.

Événement artistique créé par Joëlle Gonthier

En effet, dans le cadre de la "Grande Lessive", cet événement artistique créé en 2006 par Joëlle Gonthier, elle qui avait pensé que tout un chacun pouvait étendre (comme on étend du linge !) soit un dessin, une peinture ou une photo au regard des autres, les Villeurbannaises et les Villeurbannais, quel que soit leur âge, ont pu étendre leurs "œuvres" sur des fils installés pour l'occasion.

Villeurbanne, capitale française de la Culture en cette année 2022, a été à la hauteur de l'événement !



Joëlle Gonthier (de face) en train de photographier les personnes auxquelles elle a demandé d'improviser, "à l'aveugle", un dessin. Photo Progrès/Yves Billy

Comme, en plus, Joëlle Gonthier, elle-même, était présente, vendredi après-midi Avenue Henri-Barbusse, aux côtés de Cédric Van Styvendael, maire de Villeurbanne, la « Grande Lessive » 2022 a été, au moins localement, une réussite.